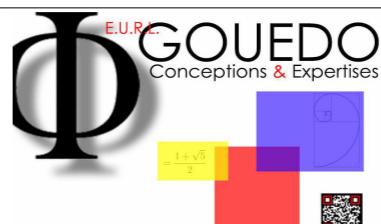


NOTA 1 :
Le projet est implanté suivant le plan cadastral.
L'architecte ne peut pas être tenu responsable
des erreurs et/ou des modifications liées
au bornage qui devra être réalisé
ultérieurement.

NOTA 2 :
- Fondations déterminées après sondage de sol
- Ces plans ne sont pas des plans d'exécutions
- Mesure de côte interdite sur plan

Projet :	Maître d'ouvrage :	Maître d'Oeuvre :	PHASE	COUPE PROJET						
Rénovation et extension d'un bâtiment existant en maison d'habitation.	SCI Le Renclos 33, rue du Prieuré 16 560 AUSSAC VADALLE	GOUEDO <small>E.U.R.C. Conceptions & Expertises</small>  <p>143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême 909 820 938 R.C.S. Angoulême Capita : 200.000€ Tel : 05 45 25 44 48 - olivier.gouedo@orange.fr</p>	<table border="1"> <tr> <td>ESQ</td> <td>DCE</td> </tr> <tr> <td>APD</td> <td>EXE</td> </tr> <tr> <td>DPC</td> <td>DOE</td> </tr> </table>	ESQ	DCE	APD	EXE	DPC	DOE	Echelle: 1 : 100 Date: 28/04/2023 16:35:48 Repère: 04
ESQ	DCE									
APD	EXE									
DPC	DOE									